

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

EXTENSION DU BÂTIMENT PRINCIPAL (PLATE-FORME LOGISTIQUE)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ARQUUS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BITSCHNAU Thierry, Directeur de centre

RCS / SIRET

6 6 2 0 4 3 4 0 5 0 0 0 8 0

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Extension d'entrepôts couverts sur site autorisé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement par Arrêté Préfectoral du 9 juillet 2019, établi sur la base de la demande (et du dossier déposé à l'appui, incluant, pour les entrepôts couverts, la mention à la rubrique n°1510 de la nomenclature des ICPE) présentée le 22 décembre 2016.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Bâtiment de 1368 m² de surface venant s'inscrire (et en constituant extension) dans les magasins d'entreposage (magasins 3 et 4) de pièces détachées destinées aux véhicules de l'armée de terre.

Ce bâtiment dénommé « plate-forme logistique » améliore les conditions de chargement et déchargement des poids-lourds, offre une zone tampon à la réception et à l'expédition et intègre de nouveaux bureaux sur deux niveaux ainsi que des sanitaires.

La réalisation de ce projet implique la démolition d'une partie des appentis en toiture basse sur la façade Ouest des bâtiments dans leur configuration initiale (sur 850 m²), pour y inscrire la plate-forme logistique.

4.2 Objectifs du projet

Amélioration et optimisation des conditions de chargement et de déchargement de pièces détachées destinées au soutien de l'armée de terre par des véhicules poids-lourds et ajout de bureaux et sanitaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Aménagement d'une zone extérieure de réception et de stationnement temporaire de véhicules poids-lourds au coeur de l'emprise actuelle du site ARQUUS (en façade ouest du bâtiment principal).

Démolition d'une partie des appentis en toiture basse sur la façade Ouest des bâtiments dans leur configuration initiale (sur 850 m²) pour y inscrire la plate-forme logistique, intégration et construction de la plate-forme logistique en constituant l'extension.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment constituant extension du bâtiment principal (dans lequel il vient s'intégrer) est constitué d'une ossature en béton et d'une charpente en bois ; les façades sont constituées de bardage double peau métallique plan avec soubassement en béton et la toiture est faite de bacs acier avec étanchéité bicouche sur isolant ; les façades sont de couleur gris ardoise avec une zone en façade « clins » bois sapin traité autoclave brut non ajouré. L'apport de lumière dans le bâtiment est assuré par des châssis vitrés de grande hauteur composés d'une ossature aluminium et de vitrage réfléchissant, ainsi que par des lanterneaux d'éclairage en toiture.

Cette plate-forme logistique est destinée à la réception, la livraison et l'expédition par véhicules poids-lourds des pièces détachées en soutien de l'armée de terre entreposés dans les magasins de stockage du site de Garchizy d'ARQUUS : il génère des circulations et des manoeuvres internes en période jour et ainsi que des opérations de manutention via les quais de transfert.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne relève pas d'une procédure administrative d'autorisation : il constitue extension de bâtiment d'un site autorisé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement par Arrêté Préfectoral du 9 juillet 2019, établi sur la base de la demande (et du dossier déposé à l'appui, incluant, pour les entrepôts couverts, la mention à la rubrique n°1510 de la nomenclature des ICPE) présentée le 22 décembre 2016

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Un bâtiment venant s'inscrire (et en constituant extension) dans les magasins d'entreposage (magasins 3 et 4) existant	Surface construite supplémentaire = 1368 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

120 quai André Malraux
GARCHIZY (58600)

Coordonnées géographiques¹

Long. 03°07'92" ... Lat. 47°03'30" ...

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' " ...

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' " ...

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Extension d'entrepôts couverts sur site autorisé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement par Arrêté Préfectoral du 9 juillet 2019, établi sur la base de la demande (et du dossier déposé à l'appui, incluant, pour les entrepôts couverts, la mention à la rubrique n°1510 de la nomenclature des ICPE) présentée le 22 décembre 2016.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN - risque inondations
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Vallée de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre (identifiant FR2600965) : Distance du projet = 150 mètres
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, il est estimé non nécessaire de soumettre le projet à évaluation environnementale, le projet consistant en l'extension d'un bâtiment existant au coeur d'un site ICPE autorisé par Arrêté Préfectoral

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Grarchizy

16 Decembre 2021



↳ Bittschwan -